



Vente de biens après succession

Par **Manogo**, le **09/12/2010** à **15:25**

Bonjour,

Mon père m'a fait donation en nue-propiété de sa maison de son vivant dans le cadre d'un pacte successoral en 2008

Il l'a donc occupé en tant qu'usufruitier jusqu'au jour de son décès en 2010.

La valeur de cette maison était de 150.000€, et, après paiement des parts de chacun de mes 3 frères (part revenant à chacun de nous suite au décès de ma mère en 2003) et divers abattements, le montant de la donation s'élevait à 105.000€. (inferieur donc à l'abattement de 156.000€ en ligne directe)

(Mes 3 freres ont signé une renociation à l'action en réduction)

Mon père décède en 2010, je suis donc pleinement propriétaire de la maison.

Ne possédant pas d'autres bien immobiliers et des liquidités d'environ 15.000€, le notaire n'intervient que pour délivrer les actes de notoriété.

Aucun bien mobilier particulier n'est déclaré. La succession est close depuis aout 2010.

Mon père possédait quelques objets que mes frères et moi décidons de vendre.

Ces objets sont :

- Meubles sans valeur (que nous nous partageons)
- Objets divers
- De nombreux livres plus ou moins anciens mais dont nous ignorons à ce jour la valeur.

Ma question porte sur l'argent éventuellement obtenu de la vente des ces livres.

Nous pensons les vendre en enchère publique et les sommes potentiellement obtenues ne sont pas négligeables au dire de l'expert que j'ai pu rencontrer.

Q/ Dans quelle mesure avons-nous le droit de tirer partie de la vente de ces livres et de quoi serons-nous redevable. Aurions nous dû déclarer ces bien lors de la succession et si oui, que risquons nous à ne pas l'avoir fait (en toute bonne foi) ?. Pour avoir une base, le total des ventes devrait atteindre 15.000€ grand maximum.

Certains livres qu'il possédait m'avaient été donnés à l'occasion de fêtes et anniversaries comme il le faisait pour ses autres enfants.

Je voudrais aussi vendre mes livres.

N'ayant aucune preuve que ces livres m'avaient été offerts (on demande rarement ce genre de preuve quand on reçoit un cadeau !), ais-je la liberté au yeux de l'administration de vendre

mes livres ? Sachant que la valeur de mes livres pourrait atteindre aussi les 20.000€

Le montant des dons m'ayant déjà été faits de son vivant (maison) s'élevant à 105.000€, est-ce que les 20.000€ obtenus viennent en addition des 105.000€ et de ma part des 15.000€, ou bien les livres qui m'ont été offerts sont des biens propres indépendants de la succession ?

Merci

Par **Domil**, le **09/12/2010 à 15:38**

Vu les sommes que vous donnez, même avec la vente des livres, la part de chacun n'atteindra pas le montant d'une imposition en droit de succession (156 000 euros par enfant). Amha, mais téléphonez au notaire, une déclaration aux impôts rectificative devrait suffire et sans pénalité (puisque la pénalité est de 10% des droits de succession et qu'il n'y en a pas)

Mais soit vous attendez que le juriste passe par là, soit téléphonez au notaire

Par **Manogo**, le **09/12/2010 à 17:17**

Merci pour votre réponse rapide et précise.

Qu'en est-il des livres qui m'ont été offerts ? Puis-je considérer que ce sont des biens propres et qu'ils n'ont donc rien à voir avec les biens de la succession. Encore une fois, tout ceci au regard de l'administration et non de mes frères avec lesquels il n'y a aucun problème.

Merci

Par **Domil**, le **09/12/2010 à 18:04**

Tout dépend de la valeur du livre vis à vis des moyens du donateur, c'est la différence entre le cadeau et la donation

Par **Manogo**, le **09/12/2010 à 18:33**

oui, je comprends cette notion à laquelle vous faites référence. Le problème est que certains objets, et c'est le cas de ces livres, valent maintenant plus qu'ils n'ont valu lors de leur achat. Mon père avait acheté ces livres à un prix relativement dérisoire à l'époque et me les a offerts plus pour leur beauté que pour leur prix. Ils les avait payés un prix qu'il pouvait tout à fait se permettre sans mettre en péril son quotidien et il n'était pourtant pas fortuné, loin s'en faut. Le souci, si je peux dire, c'est que chaque livre se vend maintenant entre 500 et 2000€. Qu'en pensez-vous ?